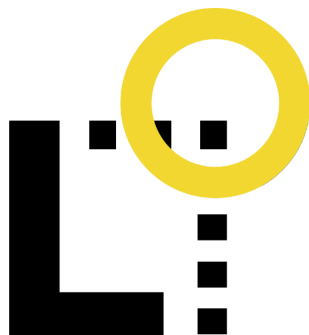




RÈGLEMENT DU CONCOURS DOCUMENTAIRE DE PHOTOGRAPHIES EXPLORE | OUTSIDE THE BOX

INSTITUT FRANÇAIS DU DESIGN

Art 1 : Objet du Concours

L'Institut Français du Design, dont le siège social se trouve 5 rue de Messine à Paris 75008 (ci-après « l'IFD » ou « l'Organisateur ») organise un concours de photographies ayant pour thème « **Photographie ton essentiel pour demain** », gratuit, et accessible sur le site Internet de l'Organisateur à l'adresse exploreoutsidethebox.com (ci-après, le « Concours »).

Art 2 : Accès et Période du Concours

Le Concours se déroulera du 12 mai au 8 juin 2021 (ci-après la « Durée du Concours »).

Il est ouvert à tous les étudiants, et plus particulièrement ceux en école de design, arts appliqués, architecture d'intérieur, photographie, communication, journalisme, etc. La participation au concours peut être individuelle ou par équipe (ci-après, les « Participants »).

Les équipes doivent être composées exclusivement d'étudiants (qui peuvent provenir de la même école ou d'écoles différentes), et sont composées au maximum de trois personnes.

Chaque Participant pourra soumettre un maximum de trois (3) photographies présentées en série ou séparément.

Art 3 : Inscription et Participation

La participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve de l'intégralité du présent règlement (ci-après, le « Règlement »), et le respect des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite), et des lois et règlements.

Pour participer, chaque Participant (individuel ou équipe) devra s'inscrire sur le site accessible à l'adresse exploreoutsidethebox.com, dans la rubrique consacrée à l'organisation dudit Concours.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription. Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier) ne sera pris en compte. Toute inscription ne remplissant pas les conditions du présent Règlement ne sera pas prise en compte, sans qu'il ne soit nécessaire que l'Organisateur en informe préalablement le Participant.

En particulier, la validité de l'inscription suppose le respect des exigences suivantes :

- chaque Participant peut soumettre un maximum de trois (3) photographies présentées en série ou séparément.

Il précisera, pour chaque photographie soumise :

- le titre,
- un texte-légende compris entre 300 et 450 signes maximum espaces compris décrivant le sujet,
- le nom et prénom du ou des auteur(s)(es) et leurs coordonnées,
- le nom de l'école,
- chaque photographie soumise doit être en adéquation avec le thème du Concours,
- les photographies retouchées sont acceptées ; en revanche les images de photosynthèse et les photos-montage ne sont pas admis,
- chaque photographie soumise sera « uploadée », concomitamment à l'inscription, sur le site Internet du Concours, sous forme numérique au format .jpg,
- chaque photographie doit être d'une proportion 2:3, en format paysage ou portrait, en couleur ou en noir et blanc,
- la dimension de chaque photographie devra être au minimum de 3250 x 2450 pixels et au maximum 5000 x 3500 pixels, étant toutefois précisé que, dans un premier temps, les photos seront envoyées en basse définition en format .jpg selon une taille n'excédant pas 2 Mo.

L'Organisateur pourra écarter toute photographie qui ne lui semblerait pas manifestement conforme aux exigences requises.

Sur simple demande de l'Organisateur, le Participant s'engage à communiquer la photographie au format numérique .jpg, en haute définition (3250 x 2450 px minimum), et ce afin de lui permettre, notamment, d'organiser une exposition.

En tout état de cause, en s'inscrivant au Concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de la photo déposée sur les sites internet respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;

- Ne contient pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- Ne présente pas de caractère pédophile ;
- Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- Ne présente pas de caractère pornographique ;
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme ;
- N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;
- Ne contient pas de mentions de marques déposées ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Art 6 : Désignation des lauréats

A la clôture du concours, les photographies seront soumises à l'évaluation d'un jury de professionnels de l'architecture, urbanisme, la photographie, de l'image, du design, des sciences humaines, sélectionnés par l'Institut Français du Design. Les critères de sélection du jury seront :

- la pertinence de la photo quant au sujet traité,
- la proposition de nouveaux usages,
- la créativité et l'originalité de la réponse,
- l'esthétique et la qualité technique de l'image,
- la vision humaniste,
- les valeurs d'optimisme,
- la portée artistique.

Art 7 : Jury, Délibération et Dotations

Après l'expiration de la Durée du Concours – le 8 juin 2021 -, un grand jury se réunira à Paris et/ou en visioconférence et se déroulera au plus tard le 31 juin 2021, sauf prolongation décidée par l'Organisateur.

Le grand jury, souverain, sélectionnera les photographies « lauréates » (ci-après, les « Photographies Lauréates ») qui correspondront au « Palmarès ». Le jury attribuera une

distinction particulière « Le Podium » au sein du « Palmarès » afin de distinguer les meilleures photographies.

Les participants seront informés des résultats du Concours, soit sur le site Internet de l'Organisateur, soit directement par email, au plus tard le 4 juillet 2021.

Les Photographies Lauréates pourront être imprimées et exposées dans le cadre des événements organisés par l'Institut Français du Design. Les Participants seront prévenus en amont des lieux d'exposition. L'Organisateur pourra également, à sa discrétion, éditer un catalogue de l'exposition (au format digital).

Le Concours est doté, lesdites dotations seront présentées sur le site exploreoutsidethebox.com.